

# La validation des élections en Wallonie change de main

■ Le décret n'a pas encore été voté, mais devrait l'être in extremis avant les communales du 14 octobre.

Jusqu'aux précédentes élections communales et provinciales (2012) en Wallonie, la validation de celles-ci était du ressort des collèges provinciaux. Pour le scrutin du 14 octobre, les choses auront changé. Du moins si le Parlement wallon vote le projet de décret dans les temps. Le texte porté par la ministre wallonne en charge des Pouvoirs locaux, Valérie De Bue (MR), a été validé jeudi dernier par le gouvernement wallon. Le temps de l'envoyer vers le Parlement et que la commission s'en saisisse, le décret devrait être voté en plénière, au plus tôt le 3 octobre prochain, soit onze jours avant le double scrutin.

À partir de là, ce sont les gouverneurs qui seront chargés de cette validation. Pourquoi ? Parce qu'ils sont, par définition, neutres politiquement – dans les faits, ils sont désignés par les partis politiques et sont en général

d'anciens mandataires. La validation des élections doit aussi faire l'objet d'un recomptage des voix. Auparavant, les différentes administrations provinciales s'en chargeaient. Désormais – le gouverneur étant, notamment, un commissaire du gouvernement wallon –, c'est l'administration wallonne qui centralisera l'ensemble des résultats et qui procédera aux recomptages de l'ensemble des opérations électorales. Ce sont eux qui devront s'assurer en cas de recours qu'aucun problème n'est intervenu durant les élections.

## “Une demande du terrain”

*“Il s'agit là d'une demande du terrain. Les gouverneurs étant par essence apolitiques, leur confier cette tâche permet d'éviter des prises de position délicates pour des élus provinciaux fraîchement installés. Notre objectif est aussi de sécuriser la procédure. Tout sera désormais centralisé à l'administration wallonne, dans une pièce fermée à clé, avec du personnel assermenté”,* explique la ministre De Bue qui ne s'inquiète pas du très court délai donné à l'administration pour s'adapter.

S.Ta.